



# MAIRIE DE VERNEUIL-EN-HALATTE

7, Rue Pasteur - 60550 - VERNEUIL-EN-HALATTE

Département de l'OISE - Arrondissement de SENLIS

☎ : 03.44.25.09.08

Fax : 03.44.25.39.02



Croix de Guerre 39-45

Remise le 11 Novembre 1948

A la Commune de Verneuil-en-Halatte

## COMPTE RENDU DE LA SÉANCE DU 22 février 2010

-oOo-oOo-oOo-

L'an deux mille dix, le vingt deux février , à 19 heures 00 minute, le *Conseil Municipal* de VERNEUIL-EN-HALATTE (Oise) légalement convoqué en date du 16 février 2010, s'est réuni en séance publique ordinaire au lieu habituel de ses réunions sous la présidence de **Monsieur Robert LAHAYE, 1<sup>er</sup> Adjoint au Maire de VERNEUIL-EN-HALATTE.**

Étaient présents : *Mr LAHAYE – Mme PAPI – Mr MONDOLONI -Mr GOSSELIN – Mme LENAIN – Mr VAN GEERSDAELE - Mme AYACHE – Mme COCU –Mr BUFFET – Mr MONNOYEUR – Mme MENEGON – Mr BOULANGER – Mme PARENT – Mr MARCEL – Mr SAROUILLE – Mme THERESINE –Mr KELLNER – Mme ZAREMBA –Mr PINEAU – Mme SEBAN- Mme CAUCHY – Mme CARELLA – Mr LORTHIOIS – Mme MORIAU*

Étaient excusés : *Mme LAULAGNET (pouvoir à M.MONDOLONI)  
M. MASSAUX*

-oOo-oOo-oOo-

Le Secrétaire de Séance désigné est Emmanuelle ZAREMBA.

Monsieur LAHAYE tient à excuser Monsieur le Maire de son absence . Monsieur MASSAUX a dû précipitamment quitter la Mairie en raison de l'annonce du décès de l'un de ses proches.

Monsieur LAHAYE, en tant que 1<sup>er</sup> Adjoint, assurera de ce fait la présidence de séance .

Monsieur LAHAYE fait part de la lettre de démission du Conseil Municipal de Mme Marie-Noëlle BRILLON . Mme BRILLON est en effet sur le point de quitter la commune et souhaite prévenir son départ en soumettant sa démission . Monsieur LAHAYE informe le Conseil que la procédure de remplacement sera mise en œuvre, conformément aux textes en vigueur, en suivant l'ordre de classement de la liste de la majorité municipale .

Monsieur LAHAYE propose à l'Assemblée d'ajouter un point à l'ordre du jour :

- *La fixation des tarifs 2010 des bal-brocante-marché de Noël-fête patronale-soirées culturelles*

A l'unanimité, le Conseil Municipal accepte d'ajouter ce nouveau point à l'ordre du jour .

-oOo-oOo-oOo-

En l'absence de toute remarque ou demande de modification, le procès-verbal du 14 décembre 2009 est adopté à l'unanimité

## **ORDRE DU JOUR N° 1A**

### **PROJET DE CESSION DE TERRAIN AU 30 AVENUE DU GENERAL DE GAULLE DE LA PART DE MONSIEUR CHRISTOPHE ANDRE A LA COMMUNE DE VERNEUIL EN HALATTE**

Lors de la séance de la Commission Municipale d'Urbanisme du 29 janvier 2010, Monsieur André CHRISTOPHE demeurant au 30 avenue du Général de Gaulle a soumis le projet suivant :

- Diviser sa propriété bâtie (section BM N° 18) afin de détacher un lot à bâtir pour ses enfants
- Réaliser également une division correspondant à l'emplacement réservé n° 21 du PLU (réalisation d'un accès à la zone 1 AUm1 depuis l'avenue du Général De Gaulle)

Cette partie de la parcelle BM N° 18 de 168 m<sup>2</sup> sera cédée à la Commune de VERNEUIL EN HALATTE.

Cette partie de parcelle est inscrite en emplacement réservé (n°21) sur le PLU (cf plan joint) .

Il a été convenu :

que Monsieur André CHRISTOPHE,

► cède à titre gratuit la surface de 168 m<sup>2</sup> correspondant au sol d'emprise de l'emplacement réservé n° 21 sur la parcelle BM n° 1 8 à la commune de VERNEUIL-EN-HALATTE.

► réalise et prene à sa charge le bornage réalisé par un géomètre.

D'autre part et en contrepartie :

Que la commune de VERNEUIL-EN-HALATTE prene à sa charge :

► la réalisation des branchements d'eau potable et d'assainissement d'eaux usées pour les 2 propriétés (celle existante et celle à bâtir) au droit de la future limite

► l'incorporation dans les tranchées des fourreaux nécessaires pour l'alimentation électrique et téléphonique des 2 propriétés,

► l'implantation des arrivées d'eau potable, d'assainissement, d'électricité et de téléphone conjointement avec Monsieur André CHRISTOPHE,

► la réalisation de ces travaux avant l'édification de la nouvelle habitation,

► les frais de notaire pour la cession des 168 m<sup>2</sup> revenant à la commune de Verneuil-en-Halatte.

Monsieur CHRISTOPHE André, par retour de courrier en date du 08 février 2010, a confirmé les termes de la cession afin de présenter le dossier au Conseil Municipal.

*Mme SEBAN demande si l'évaluation des coûts a été réalisée .*

*M. MONDOLONI lui répond que les devis de travaux sont en cours de réalisation .*

*Mme CAUCHY souhaiterait connaître l'évaluation du coût de la parcelle cédée en tant que terrain à bâtir . Elle aimerait en effet être assurée de l'équilibre de la transaction . Elle considère que M. CHRISTOPHE mettra en valeur 2 parcelles au lieu d'une aujourd'hui.*

*A la question de Mme MORIAU sur l'éventuelle demande de concertation de France Domaine à ce sujet, il lui est répondu par la négative, la commune n'étant pas tenue de le faire .*

*M. LAHAYE rappelle qu'en tant qu'emplacement réservé, la parcelle à un moment donné aurait été acquise par la commune. Il confirme que le coût des travaux pris en charge par la commune sera inférieur à l'estimation des 168 m<sup>2</sup> de terrains constructibles cédés .*

Monsieur PINEAU juge l'utilisation du terme « conjointement » (« l'implantation des arrivées d'eau potable, d'assainissement, d'électricité et de téléphone conjointement avec Monsieur André CHRISTOPHE, ») ambiguë . Il suggérerait plutôt « en accord avec le propriétaire » . M. LAHAYE convient que le terme est ambigu et qu'il y aura lieu de le modifier .

A l'issue de la discussion, dans l'attente des éléments chiffrés du coût des travaux et de l'estimation du coût de la parcelle, M. LAHAYE propose de reporter la décision au prochain Conseil Municipal .

Le Conseil valide cette proposition .

## **ORDRE DU JOUR N°1B**

### **Projet de mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage par le CAUE pour le projet de requalification urbaine du centre-ville**

Le Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et d'Environnement de l'Oise, suite à une réunion tenue en Mairie le 15 janvier 2010, propose d'assister la commune au travers de 2 missions :

- Une mission (gratuite) d'accompagnement dans la définition du cahier des charges ; A ce titre, le CAUE propose d'ajouter aux missions dévolues au Bureau d'études dans le cahier des charges le texte suivant :

*« L'étude devra s'appuyer sur la topographie, proposer des espaces urbains signifiants prenant en compte les éléments symboliques majeurs (mairie, église...) et conforter l'identité spécifique et la convivialité retrouvée du centre, faciliter les relations entre équipements au-delà du périmètre contraint de l'opération » .*

- Une deuxième mission payante, d'un coût de 700€, consistant à « assister la commune dans la phase de consultation des bureaux d'études et participer, au sein du groupe de travail, à l'émergence du projet . »

Compte tenu de l'expérience du CAUE dans le domaine concerné et de l'intérêt de disposer d'un avis extérieur et compétent sur toute la durée de l'étude,

*Mme PAPI pose 2 questions :*

- *N'ayant pas pu assister à toutes les réunions où le sujet était débattu, Mme PAPI suppose que le texte présenté par le CAUE est un résumé du cahier des charges et que tous les besoins répertoriés n'ont pas été repris dans le texte (fin du 3<sup>ème</sup> paragraphe), notamment les accès piétonniers ou cyclistes à prévoir. Monsieur LAHAYE confirme que le CAUE n'a pas refait le cahier des charges mais en a juste fait un résumé .*
  
- *Mme PAPI souhaiterait avoir la confirmation que le CAUE ne peut se substituer à un bureau d'études, contrairement à ce que certains bulletins d'information ont pu laisser croire, et que la commune devra nécessairement passer par un bureau d'études privé pour répondre aux besoins développés dans le cahier des charges . Monsieur LAHAYE, se référant au dernier paragraphe du texte «Missions n'entrant pas dans le champ de compétence du CAUE » confirme bien ces propos . Reprenant les 2 missions prévues dans le projet de délibération, M. LAHAYE insiste sur les objectifs de conseil et d'assistance à maîtrise d'ouvrage dévolus au CAUE . Madame PAPI estime nécessaire d'insister sur la non-gratuité d'une mission du type de celle qui sera confiée à un cabinet privé et de démentir des propos trop souvent entendus mettant en avant un coût d'étude inutile de 50.000€, « alors que le CAUE pouvait le faire gratuitement »...*

*Mme CAUCHY souligne le quiproquo qui, au départ avait amené les élus de l'opposition à penser qu'il s'agissait d'une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage au sens de la Loi MOP (Maîtrise d'Ouvrage Publique), alors qu'en fait il s'agissait de trouver un accord sur un contenu d'étude de programmation .*

*Elle demande confirmation que le CAUE assistera bien la collectivité dans la phase de consultation afin de choisir le bureau d'études.*

*Il lui est répondu par l'affirmative .*

*M. LAHAYE rappelle que la commune est depuis longtemps adhérente au CAUE et que celui-ci a déjà eu l'occasion d'intervenir sur ce même type de mission notamment lors de l'aménagement de la place Piegaro.*

*M. PINEAU insiste sur le terme général de « mission », cette appellation semblant le mieux correspondre à ce qui est attendu du CAUE . Il se félicite que le CAUE ait été consulté et espère qu'il aidera la collectivité à choisir le bureau d'études rendant le meilleur service au coût le moins cher .*

*M. PINEAU s'étonne que dans la proposition d'adjonction au cahier des charges faite par le CAUE il ne soit pas fait mention du terme « patrimoine » . Il suggère que soit rédigé entre parenthèses « Mairie, église et plus globalement patrimoine » et que cette adjonction soit inscrite dans la délibération « à la demande du Conseil Municipal » .*

*Cette proposition est validée par l'ensemble du Conseil Municipal .*

*Mme CAUCHY souligne qu'une 3<sup>ème</sup> mission pourrait être confiée au CAUE, celle de l'aide au montage du projet, une fois l'étude réalisée .*

*A la question de savoir si la commune a sollicité le CAUE pour cette mission, M. LAHAYE lui répond par la négative mais estime qu'il sera toujours temps de lui demander quand la situation se présentera .*

A l'issue des débats, aux 2 demandes

- **D'approbation de la modification portée au cahier des charges de l'étude, moyennant l'ajout demandé par le Conseil Municipal,**
- **De poursuite du projet avec l'aide du CAUE sur les 2 missions d'assistance à maîtrise d'ouvrage développées dans la proposition annexée .**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, valide ces propositions .

## **ORDRE DU JOUR N° 2A**

### **Solidarité envers le peuple haïtien : vote d'une subvention exceptionnelle**

En solidarité avec le peuple haïtien, il est proposé de participer à l'effort de reconstruction des communes ravagées par le tremblement de terre du 12 janvier 2010,

- en versant une subvention exceptionnelle de 1 000 € au profit de la Croix Rouge française .

*A l'unanimité des Membres présents,*

Le Conseil Municipal valide cette proposition

## **ORDRE DU JOUR N° 4A**

**PROPOSITIONS DE TARIFS : BAL – BROCANTE –  
MARCHÉ DE NOËL FÊTE PATRONALE – SOIRÉES  
CULTURELLES**

Suite à la réunion de la commission des Fêtes du 16/02/2010, au nom de Madame Claudine LAULAGNET, Adjoint au maire, chargée des fêtes et cérémonies excusée, M.MONDOLONI propose pour l'année 2010 les tarifs, inchangés par rapport à 2009, concernant les différents droits de place et d'entrée :

	<b>POUR MEMOIRE  TARIF 2009</b>	<b>PROPOSITION 2010</b>
<b><u>BAL</u></b>		
→ Entrée de bal sur réservation	<b>10,00 €</b>	<b>10,00 €</b>
→ Entrée de bal sans réservation	<b>12,00 €</b>	<b>12,00 €</b>
→ Entrée de bal pour enfants jusqu'à 13 ans	<b>Gratuit</b>	<b>Gratuit</b>
→ Consommation jus de fruit et bière	<b>2,00 €</b>	<b>2,00 €</b>
→ Consommation café	<b>0,80 €</b>	<b>0,80 €</b>
→ Bouteille champagne	<b>17,00 €</b>	<b>17,00 €</b>
→ Sandwich	<b>2,50 €</b>	<b>2,50 €</b>
→ Pâtisserie	<b>2,00 €</b>	<b>2,00 €</b>
<b><u>BROCANTE : DROITS DE PLACE</u></b>		
Extérieurs et professionnels de VERNEUIL-EN-HALATTE		
- 2 ml	<b>11,00 €</b>	<b>11,00 €</b>
- 6 ml	<b>28,00 €</b>	<b>28,00 €</b>
→ Habitants et Associations de VERNEUIL-EN-HALATTE		
- 2 ml	<b>6,00 €</b>	<b>6,00 €</b>
- 6 ml	<b>14,00 €</b>	<b>14,00 €</b>

<b><u>MARCHE DE NOEL : DROITS DE PLACE</u></b> Mètre linéaire	<b>5.00 €</b>	<b>5.00 €</b>
<b><u>FETE PATRONALE</u></b>		
→ Tir à balles	<b>55,00 €</b>	<b>55,00 €</b>
→ Crève-ballons	<b>55,00 €</b>	<b>55,00 €</b>
→ Pic-ballons	<b>55,00 €</b>	<b>55,00 €</b>
→ Manège d'enfants	<b>102,00 €</b>	<b>102,00 €</b>
→ Manège d'avions	<b>102,00 €</b>	<b>102,00 €</b>
→ Auto-skooter	<b>225,00 €</b>	<b>225,00 €</b>
→ Confiserie	<b>55,00 €</b>	<b>55,00 €</b>
→ Cascade	<b>55,00 €</b>	<b>55,00 €</b>
→ Manège adultes et adolescents	<b>165.00 €</b>	<b>165.00 €</b>
<b><u>SOIREE CULTURELLE</u></b>		
Entrée	<b>5.00 €</b>	<b>5.00 €</b>

*Comme elle l'a demandé chaque fois que ce point était porté à l'ordre du jour, Mme CAUCHY souhaiterait que le prix des jus de fruits ou boissons non alcoolisées soit moins élevé que celui des bières . Elle émet le vœu que la municipalité adopte cette mesure pour marquer symboliquement les esprits .*

*Répondant à une réflexion sur le sentiment d'une moindre consommation d'alcool lors des fêtes tel le bal de la reine, M. KELLNER constate lui que la consommation d'alcool reste toujours aussi importante mais prend d'autres formes comme par exemple le remplissage des coffres de véhicules de boissons achetées en quantités importantes dans les grandes surfaces .*

Par 22 voix et 3 abstentions (Mmes SEBAN,CAUCHY et MORIAU), le Conseil Municipal adopte les tarifs 2010 des fêtes et manifestations, tel que présentés sur le tableau .

## LE DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES

*Monsieur LAHAYE rappelle que le DOB ne donne pas lieu à délibération . Plutôt que de relire l'ensemble du document, il s'attachera à relever quelques points marquants lors de la présentation de chaque budget et répondra aux questions des conseillers .*

*Concernant le remplacement de la TP, M. LAHAYE confirme que le montant de l'attribution de compensation versée par la CCPOH ne sera pas modifié et s'élèvera en 2010 à 1 242 000€ .*

### M 49 – BUDGET EAU POTABLE

#### En section fonctionnement

En 2009, **le résultat d'exploitation** du budget « eau potable » s'établit en déficit à **29 834,26 €** (recettes 152 266,13 € - dépenses 182 100,39 €) .

Les recettes de fonctionnement continuent de baisser : - 10,89% entre 2008 et 2007, - **11,5%** entre 2009 et 2008 . Les volumes d'eau facturés sont en baisse constante (171 753 m<sup>3</sup> en 2009), connaissant un rythme d'évolution annuelle moyenne de **-5,9%** depuis 2004. Parallèlement, dans la même période 2004-2009, les produits issus de la vente de l'eau ont connu une évolution à la baisse de **-3,3%/an**, alors que les tarifs appliqués par la ville (0,35 €HT le m<sup>3</sup>, 5,75 € l'entretien du branchement et 8,08 € la redevance pour les compteurs 12/15mm) sont restés identiques depuis 2003 . La différence entre l'évolution de la consommation et celle des produits issus de la vente de l'eau provient de la montée en charge de la redevance « pollution » perçue par la commune au profit de l'Agence de Bassin et reversée à celle-ci l'année n+1 . Entre 2007 et 2008 la redevance « pollution » est passée de 0,3684 € le m<sup>3</sup> à 0,3830 €, soit une hausse de près de 4% .

**L'excédent cumulé de fonctionnement** s'établit au 31/12/2009 à **38 722,48 €** (excédent antérieur : 68 556,74€ - déficit 2009 : 29 834,26 €).

-----

*M.LORTHIOIS observe que, compte tenu de la baisse régulière de consommation d'eau, l'impact du reversement à l'Agence de Bassin, inscrit dans la dépense générale, sera lui aussi moins important .*

#### En section investissement

**Le résultat d'investissement** de l'exercice s'établit en déficit à **4 103,54 €** (recettes 81 098,94 € - dépenses 85 202,48 €) .

**L'excédent d'investissement** cumulé s'établit au 31/12/2009 à **260 571,09 €** (excédent antérieur : 264 674,63 € - déficit 2009 : 4 103, 54 €).

**Le résultat de clôture** affiche un **excédent cumulé de 299 293,57 €** (fonctionnement 38 722,48 € + investissement 260 571,09 €)

**En 2010**, en section investissement

Ont été repris en Restes à Réaliser 177 266 € comprenant notamment

- Le solde des travaux de raccordement du chemin de la Garenne : 64 317 € à régler en 2010
- Le projet de maillage avec le réseau de la Communauté d'Agglomération de Creil : 50 000€
- Le diagnostic du réseau d'eau potable : 15 000€

Sont prévues en opérations nouvelles :

- L'extension du réseau entre le chemin de Liancourt et la rue de l'égalité : 75 000€
- la réhabilitation de la station de pompage de Mont-la-Ville : 150 000€
- la chloration de la station de pompage de Mont-la-Ville : 25 000€

**Total : 250 000€**

Si toutes les opérations d'investissement étaient menées à leur terme en 2010, il serait nécessaire d'emprunter la somme 50 000 € .

Moyennant ce recours à l'emprunt prévu en recettes d'investissement, le Budget devrait s'équilibrer :

- En section de fonctionnement à 195 000€
- En section d'investissement à 393 000€

-----

*M. LAHAYE rappelle que contrairement aux recettes de fonctionnement, il n'est pas possible de prélever des recettes d'investissement pour abonder la section de fonctionnement .*

*Le projet de maillage du réseau avec la CAC est bien une opération reportée déjà inscrite au BP 2009 et qui n'a pas été réalisée .*

*M. MONDOLONI informe l'assemblée qu'une réunion avec la CAC aura lieu en mars pour finaliser cette opération .*

*L'opération « extension de réseau » au Chemin de Liancourt consistant à relier les 3 maisons isolées en haut de la rue de l'égalité est quant à elle une opération nouvelle dépendant du point précédent .*

*Monsieur LAHAYE précise que si toutes les opérations d'investissement prévues étaient réalisées en 2010, il serait nécessaire d'emprunter 50.000€, somme nécessaire à l'équilibre du budget . Comme en général , seules 25 à 50% des dépenses prévues sont réalisées chaque année, il est donc peu probable de recourir à l'emprunt .*

-----



## M 49 – BUDGET ASSAINISSEMENT

### En section fonctionnement,

**Le résultat d'exploitation** du budget « assainissement » s'établit en déficit à **40 291,99 €** (recettes 139 334,70 € - dépenses 179 626,69 €).

**L'excédent cumulé** s'établit au 31/12/2009 à **333 480,45 €** (excédent antérieur : 373 772,44 € - déficit 2009 : 40 291,99 €).

L'année 2009 a connu une baisse sensible du produit de la taxe de raccordement déjà constatée en 2007 (36 330 € en 2007, 37 980 € en 2009). En 2008, le produit de 52 016 € avait été « gonflé » par de nombreuses régularisations de situations qui avaient permis de recouvrer des taxes de raccordement d'exercices antérieurs.

Les dépenses de fonctionnement sont essentiellement composées de dotations aux amortissements : 158 361 € sur un montant total de dépenses de 179 627 €.

### En section investissement,

**Le résultat d'investissement** de l'exercice s'établit en **excédent à 123 030,25 €** (recettes 159 364,94 € - dépenses 36 334,69 €).

Les recettes d'investissement sont essentiellement alimentées par les amortissements des immobilisations : 158 361 € sur 159 365 €.

**L'excédent d'investissement cumulé** s'établit au 31/12/2009 à **315 054,81 €** (Excédent antérieur : 192 024,56 € + excédent 2009 : 123 030,25 €).

**Le résultat de clôture**, investissement et fonctionnement réunis, affiche **un excédent cumulé de 648 535,26 €** (excédent fonctionnement 333 480,45 € + excédent investissement 315 054,81 €).

**En 2010**, la section investissement devrait être créditée d'environ 715 000 €, permettant la prise en charge de dépenses imprévues sur le réseau.

Le Budget devrait s'équilibrer :

- En section de fonctionnement à 516 000 €
- En section d'investissement, à 715 000 €

Compte tenu des excédents dégagés sur les exercices antérieurs et de la hausse envisagée des tarifs d'eau potable, il est proposé en 2010 de ne pas augmenter les prix de la taxe de raccordement (1 410 € TTC en 2008 et 2009) et de la surtaxe assainissement (0,60 € le m<sup>3</sup> en 2009).

*M.LAHAYE évoque la possibilité d'une baisse de la taxe de raccordement et de la surtaxe pour 2010 . Toutefois, il prévient l'assemblée de la difficulté ensuite de revenir en arrière comme cela se produira cette année pour le prix de l'eau potable . Les consommateurs supportent difficilement les hausses de tarifs brutales.*

*A la question de Mme CAUCHY de savoir s'il était possible de réduire les réserves de recettes d'investissement, M.LAHAYE répond que la collectivité ne peut être à l'abri de gros travaux de réparation sur le réseau . La Lyonnaise des Eaux est la société fermière de la commune ; le contrôle préventif du réseau est difficile à effectuer et, dans la mesure où la commune reste propriétaire de son réseau, la Lyonnaise n'assurerait pas la prise en charge des travaux de réparation en cas d'incident,.*

-oOo-oOo-oOo-

## REGIE DE TRANSPORT

Le budget est alimenté en recette par un prélèvement opéré sur le budget communal.

En dépenses sont comptabilisées les dépenses de carburant, d'entretien, d'assurances et de charges du personnel .

Le pourcentage de réalisation des dépenses par rapport au BP 2010 est de 99,8% .

Après constat du montant des dépenses réalisées en 2009, la somme de **150 000 €** prévue au BP 2009 a été prélevée sur le budget communal en subvention d'équilibre.

### En section fonctionnement

**Le résultat d'exploitation** s'établit en **déficit à 1 027,81 €** (recettes 150 000 €- dépenses 151 027,81 €) .

**L'excédent cumulé** s'établit au 31/12/2009 à **8 608,52 €** (excédent antérieur : 9 636,33 € - déficit 2009 : 1 027,81 €) .

### En section investissement,

**Le résultat d'investissement** de l'exercice s'établit en **excédent à 27 774,03 €** (recettes 38 342,82 € - dépenses 10 568,79 €) .

**L'excédent cumulé** s'établit au 31/12/2009 à **26 808,27 €** (déficit antérieur : 965,76 € + excédent 2009 : 27 774,03 €) .

**Le résultat de clôture**, investissement et fonctionnement réunis, affiche **un excédent de 35 416,79 €** (Excédent fonctionnement 8 608,52 € + excédent investissement 26 808,27€).

## En 2010

Le Budget devrait s'équilibrer :

- En section de fonctionnement à 170 000 €  
Pour les recettes, 160 000 € devraient être prélevés sur le budget communal
- En section d'investissement à 93 000 €

L'excédent de recettes provient :

- De l'amortissement des immobilisations pour une valeur de 35 000€
- Du FCTVA (21 000 €), avec en 2008 l'achat du dernier autocar .

En dépenses d'investissement, aucune nouvelle acquisition de matériel roulant n'est prévue en 2010 .

-----

*Répondant à une question sur l'âge des autocars, M. LAHAYE précise que les 2 autocars sont récents, bien qu'étant achetés d'occasion en 2006 (Renault Iliade) et 2008 (Temsu) pour le plus récent.*

*Mme MORIAU estime que 93.000€ prévus en budget d'investissement représentent une somme conséquente.*

*M. LAHAYE précise que la régie de transports ne produit pas d'autofinancement et qu'en cas d'investissement , il y a lieu, soit d'emprunter, soit de prélever sur le budget communal .*

-oOo-oOo-oOo-

## BUDGET COMMUNAL

### 1-/ Analyse rétrospective

L'analyse du Compte Administratif 2009, devant être confirmé par le compte de gestion transmis par la perception, permet de dégager les éléments suivants :

**Pour la section fonctionnement :**

**les dépenses de fonctionnement** d'un montant de **4 650 294 €** affichent une baisse de **2,1%** par rapport aux dépenses enregistrées au CA 2008 (4 749 282 €) .

Le taux de réalisation par rapport au BP 2009 est de 94,6%.

Par rapport au C.A. 2008 :

- Les charges de personnel (chap.012) ont augmenté de 7,7%
- Les charges à caractère général (chap.011) ont baissé de 15,2%

La hausse des dépenses de personnel s'explique par la prise en charge de nouveaux personnels affectés au nettoyage de toutes les salles communales ainsi que par le fonctionnement sur la base d'une année complète du nouveau point de restauration scolaire, salle Pierre de Villaines.

Parallèlement, les dépenses de services (compte 62 du chapitre 011) dans lesquels se retrouvent les frais de nettoyage, ont baissé de 33%

**Les recettes de fonctionnement** s'élèvent à **5 045 974 €** et sont supérieures de **21%** aux recettes de 2008 (4 177 120 €).

Le taux de réalisation par rapport au BP 2009 est de 102,2%.

Ce résultat comprend l'affectation au C.A. du résultat excédentaire de 208 409 € du budget de lotissement Saint Honoré . Sans cet apport, les recettes auraient été malgré cela supérieures de 16% par rapport au résultat 2008 .

Les contributions fiscales (2 115 430 €) dont les taux ont augmenté de 1,5% en 2009 ont ainsi enregistré une augmentation de 13,4% par rapport à 2008, année où l'entreprise Chanel Production avait bénéficié d'un dégrèvement de 650 000 € de bases de son Foncier bâti, générant une réduction de 110 000 € de produits fiscaux.

Au vu des résultats, le compte administratif affiche en 2009 un solde créditeur de **395 680 €** (recettes 5 045 974 € - dépenses 4 650 294 €) alors qu'il était déficitaire de 572 161 € en 2008 .

Avec **l'excédent de fonctionnement reporté**, la section fonctionnement affiche un excédent de clôture de **636 563 €** (Excédent cumulé 240 883 € + excédent 2009 de 395 680 €).

-----

*M. LORTHIOIS met en parallèle l'augmentation des taux en 2009 (+1,5%), l'excédent dégagé sur la section de fonctionnement et le niveau de l'inflation en 2009.*

*M.LAHAYE considère que l'inflation négative de 2009 (-0.7%) ne pouvait être devinée au moment où le budget a été voté . Ce taux d'inflation négative n'a pas fait baisser pour autant le coût des fournitures et des services .*

*M. LORTHIOIS pose la question de l'impact de la passation en régie de toutes les prestations de ménage . Y-a-t-il eu réelle économie sur ce poste budgétaire ?*

*M. LAHAYE , reconnaissant ne pas disposer des chiffres, répond que 2 des objectifs fixés, d'une part l'accès à l'emploi pour des vernoliens et d'autre part une meilleure qualité de prestation, avaient été atteints .*

M. DUFLOT rappelle que le but n'était pas de faire une réelle économie mais de parvenir à un coût équivalent en assurant une prestation de meilleure qualité . L'analyse des coûts 2009, intégrant le personnel, les fournitures et l'amortissement du matériel de nettoyage (auto-laveuses) montre que la prestation communale a coûté entre 3 et 4.000€ de plus que l'ancienne prestation assurée par la société . Le surcoût provient essentiellement des heures de ménage passées en plus (dont certaines heures de nuit) par rapport à la prestation « société ». Il faut noter que la prestation « vitrerie » continue à être assurée par une société privée.

M. LAHAYE prend l'exemple de la gestion des déchetteries par le SMVO où 19 déchetteries sur 21 sont repassées en régie directe, après avoir été concédées à un prestataire privé .

M. PINEAU souhaiterait connaître l'impact du passage en TPU en 2006 sur les finances communales : la commune a-t-elle perdu ou au contraire gagné à ce transfert de TP au profit de la CCPOH ?

M. LAHAYE avance que la commune a perdu dans le transfert, certainement pour plus de 100.000 €, dans la mesure où les bases de TP ont continué de progresser sur Verneuil-en-Halatte, alors que l'attribution de compensation est restée figée à 1.242.000€ . Le reversement de la TP par la CCPOH au profit d'ALATA est intégralement réalisé, cependant les bases des autres entreprises, notamment Chanel Production, continuent d'évoluer . Les simulations ont été faites et pourront être présentées en commission « finances ».

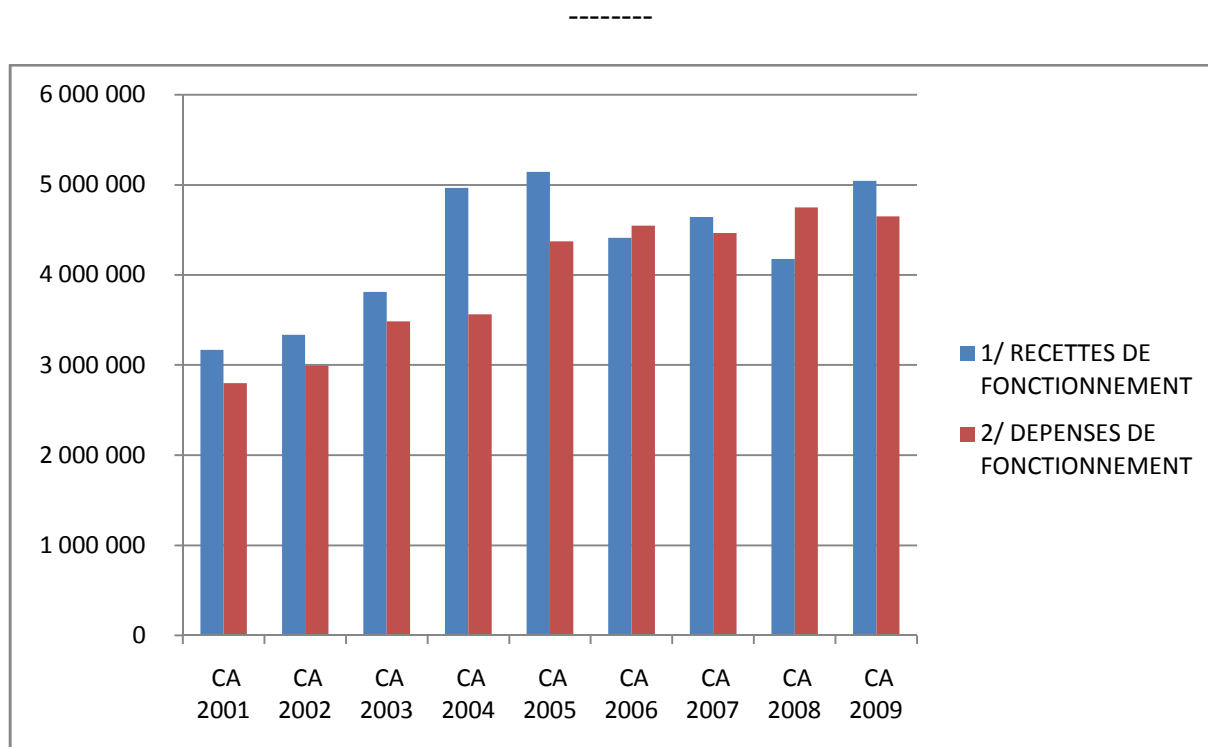


Tableau n°1

Pour la première fois depuis 2005, dernière année où la commune percevait directement le produit de la TP, le montant des recettes de fonctionnement dépasse le seuil des 5M€ .

## Pour la section investissement :

Sur l'ensemble des dépenses d'investissement, soit **1 818 274 €**, 1 558 131 € (1 493 339 € en 2008) ont été consacrées aux dépenses d'équipement, correspondant à 86% des dépenses d'investissement.

Le taux de réalisation par rapport au BP 2009 est de 61,9% .

Comme en 2008, la plus grande part des dépenses d'investissement ont porté sur les acquisitions foncières, soit 628 978 € (Etang du Moulin d'Enhaut et ferme Van Houtteghem) représentant 40,3% des dépenses d'équipement (contre 629 972 € représentant 42,2% en 2008 : propriétés Finart-Garnier au Parc de Verneuil et Ruskoné place Sarraill) .

Les dépenses d'investissement ont globalement augmenté de 8,8% par rapport à 2008.

En 2009, la commune a respecté son engagement de dépenses d'investissement dans le cadre du plan de relance de l'économie, en dépassant le seuil de dépenses d'équipement d'1 518 370 € fixé par les services de la Préfecture . Le respect de cet engagement lui a permis de bénéficier en 2009 des versements cumulés 2007 et 2008 du FCTVA et lui permettra de récupérer à partir de 2010 le montant FCTVA correspondant aux dépenses d'investissement réalisées en année N-1 .

Malgré le recours à l'emprunt d'1 M€ permettant notamment, comme en 2008, de financer les acquisitions foncières, les recettes d'investissement, **1 737 719 €**, ont diminué de 12,3% par rapport à 2008, du fait de la non affectation en 2009 d'excédent de fonctionnement capitalisé ; en 2008, 400 000 € avaient été prélevés de la section de fonctionnement pour alimenter la section d'investissement. Compte tenu du résultat de fonctionnement 2008 déficitaire il n'a pas été possible d'imputer d'excédent de fonctionnement au BP 2009 .

Le taux de réalisation par rapport au BP 2009 est de 56,9% .

**Le résultat** de la section d'investissement est déficitaire de **81 055 €** (recettes 1 737 419 € - dépenses 1 818 274 €) .

**Le déficit de clôture** étant au 31/12/2008 de - 231 510 €, le résultat de clôture resterait donc au 31/12/2009 déficitaire de **312 565 €** (Déficit antérieur de 231 510 € + déficit 2009 de 81 055 €).

Toutes sections confondues (investissement et fonctionnement), **le résultat de l'exercice serait ainsi excédentaire de 314 625 €** (Excédent de fonctionnement 395 680€ - déficit d'investissement 81 055 €).

**Le résultat de clôture**, intégrant l'excédent et le déficit cumulé des 2 sections de fonctionnement et d'investissement, est excédentaire de **323 998 €** (Excédent de fonctionnement 636 563 € - déficit

d'investissement 312 565 €). Soit un gain de 314 625 € par rapport au résultat de clôture 2008 qui n'était excédentaire que de 9 373 € .

**L'analyse de l'évolution des masses budgétaires** de 2002 à 2009 (cf tableau annexe 1), montre qu'après 2008 année où est observée pour la première fois une épargne nette négative (- 455 k€), l'année 2009 vient rééquilibrer le mauvais résultat de 2008 par une épargne nette positive de 605 k€ . L'épargne nette vient soustraire de l'épargne brute le montant annuel de l'amortissement du capital emprunté (inscrit en dépense d'investissement) et mesure la capacité de la collectivité à générer des excédents de fonctionnement disponibles pour de l'investissement futur.

Cet excédent 2009 vient contrebalancer la baisse substantielle des produits fiscaux constatée en 2008, liée à une série d'événements d'ordre conjoncturel . Le tableau n°2 illustre bien l'inversion des courbes entre 2008 et 2009 mettant en valeur le double effet de hausse des produits de fonctionnement et de baisse des dépenses de fonctionnement .

Cependant la baisse de l'épargne nette constatée entre 2008 et 2009 est intervenue à une période où la commune était saisie par un certain nombre d'opportunités d'acquisitions foncières inscrites en emplacements réservés sur le Plan Local d'Urbanisme : notamment la propriété Ruskoné en 2008 et la ferme Van Houtteghem en 2009 . La collectivité n'a eu d'autre choix que d'emprunter 2 M€ sur 2 ans ( montant des acquisitions foncières 2008 + 2009 =1,259 M€) pour faire face à ces dépenses « d'opportunités », au risque de rendre déficitaire son budget .

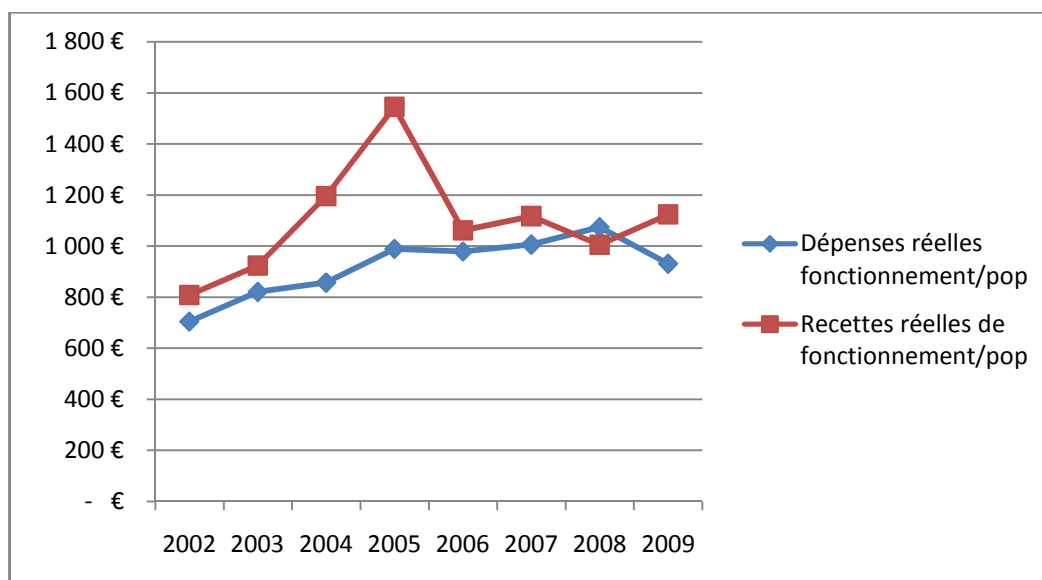


Tableau n°2

\*Les dépenses et recettes « réelles » de fonctionnement par Habitant excluent des comptes les opérations d'ordre, telles les dotations aux amortissements.

De 2002 à 2008, la population prise en compte est de 4125 Habitants

En 2009, elle est de 4460 Habitants

Il en résulte que l' **encours de dette** de 5 187 k€ au 31/12/2008 (soit 1 258 € par Habitant pour une population INSEE 2008 de 4125 Habitants) est passé à 5 927 k€ au 31/12/2009, soit **1 329 €/Hab.** pour une population 2009 de 4460 Habitants.

La capacité de remboursement de la dette (le rapport entre l'encours de la dette et l'épargne brute dégagée au terme de l'exercice) est de 9 ans et 4 mois.

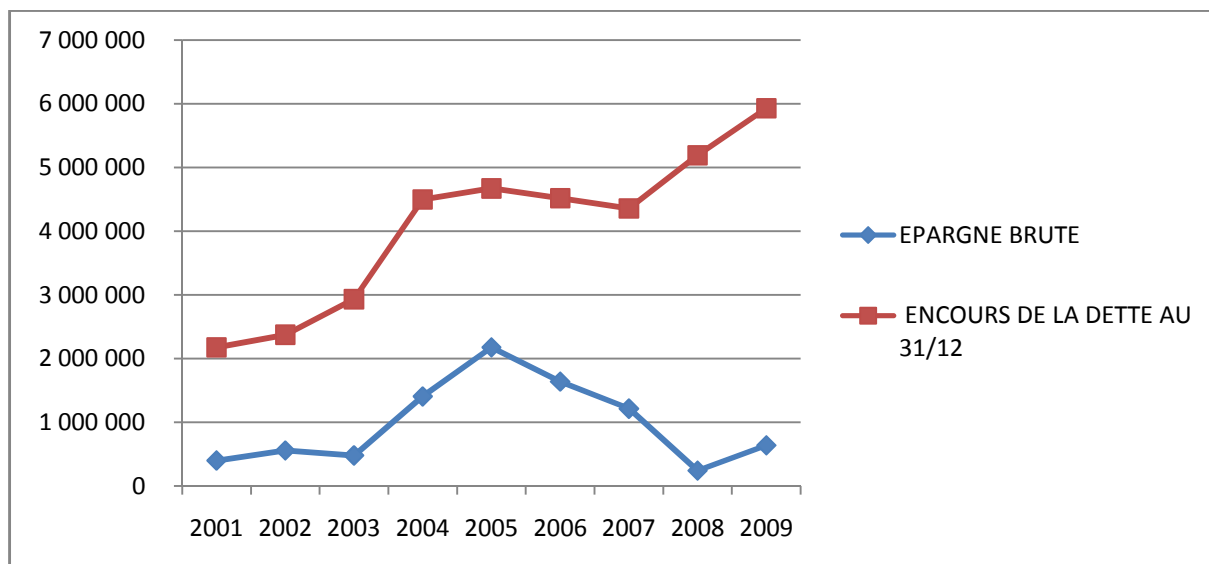


Tableau n°3

## Informations financières - ratios

	M.NAT.2005	CA 2006	CA 2007	CA 2008	CA 2009
<i>Population prise en compte</i>	<b>3500/5000</b>	4125	4125	4125	4460
Dépenses réelles fonctionnement/population	731 €	986 €	1 014 €	1 082 €	938 €
Produit des impositions directes/pop	349 €	473 €	469 €	452 €	474 €
Recettes réelles de fonctionnement/pop	926 €	1 069 €	1 125 €	1 013 €	1 131 €
Dépenses d'équipement brut/pop	323 €	383 €	318 €	362 €	349 €
Encours de dette/pop	775 €	1 095 €	1 056 €	1 258 €	1 329 €
Dotation globale de fonctionnement/pop	201 €	90 €	92 €	94 €	95 €
Dépenses de personnel/dépenses réelles de fonct.en %	49,4%	37,2%	38,9%	38,4%	44,2%
Dépenses de fonctionnement et remboursement de la dette en capital/recettes réelles de fonctionnement (en %)	89,4%	68,3%	76,5%	92,8%	84,0%
Dépenses d'équipement brut/recettes réelles de fonctionnement (en %)	34,8%	25,6%	23,1%	29,9%	29,5%
Encours de la dette/recettes réelles de fonctionnement (en %)	83,7%	73,0%	76,7%	104,0%	112,1%

Tableau n°4

A côté des ratios d'informations financières du tableau n°4, d'autres ratios utilisés par les services des trésoreries permettent d'analyser la santé financière des communes et éventuellement alerter des risques encourus par la collectivité .

- **Le Coefficient d'autofinancement courant** (le rapport entre « les charges nettes de fonctionnement » + « le remboursement de la dette » et « les produits nets de fonctionnement »)  
*Ce ratio permet de mesurer l'aptitude de la commune à autofinancer ses investissements et l'évolution de la marge de manœuvre dont elle dispose . C'est la première ressource dont dispose une collectivité pour financer ses investissements .Si le ratio est supérieur à 1, la capacité d'autofinancement est négative, ou pour le moins insuffisante pour rembourser les emprunts .*  
Le ratio 2009 est de **0,905**

Sur une échelle de 0 (<0,865) à 5 (>1,035), la commune se situe au niveau 2

- **Le ratio de rigidité des charges structurelles** (le rapport entre « les charges de personnel + l'annuité de la dette + les contingents » et « les produits de fonctionnement nets »)  
*Ce ratio mesure le poids des charges de fonctionnement les plus rigides et difficilement compressibles par rapport aux produits de fonctionnement .*

*Un rapport élevé traduit la disproportion du poids de ces charges par rapport aux produits et mesure la difficulté de rééquilibrage pour les réduire (notamment en matière de frais de personnel) .*

Le ratio 2009 est **de 0,482** .

Sur une échelle de 0 (<0,468) à 5 (>0,584), la commune se situe au niveau 2

- **Le ratio de surendettement** (le rapport entre « l'encours total de la dette au 31/12/N » et « les produits nets de fonctionnement »).  
*Ce ratio permet de déterminer le temps théorique qu'il faudrait à la collectivité pour solder l'intégralité de sa dette en employant la totalité de ses produits pour l'éteindre .*  
Le ratio 2009 est de **1,217**

Sur une échelle de 0 (<0,614) à 5 (>1,435), la commune se situe au niveau 4 .

En incluant un dernier ratio, plus marginal, celui du « coefficient de mobilisation du potentiel fiscal » qui mesure la pression fiscale exercée par la collectivité par rapport à la pression fiscale moyenne nationale, la commune obtiendrait sur une échelle variant de 0 à 100, un score d'entre **45,5 à 47,5** .

*Un score inférieur à 30 et le seuil d'alerte est atteint ; En-dessous de 20, la commune fait l'objet d'une analyse financière approfondie .*

-----

*M.LORTHIOIS remarque que les ratios communaux par rapport à la moyenne nationale sont intéressants à relever, la plupart supérieurs à ceux de la moyenne des communes se situant dans la strate des 3500 à 5000 Habitants . M. LORTHIOIS met notamment l'accent sur le chiffre de l'en-cours de dette, supérieur de + de 70% à la moyenne*

*nationale . Il constate que, compte tenu de ce qui va être annoncé plus loin en matière d'investissement, ce ratio ne baissera pas en 2010 mais au contraire ira en progressant.*

*Selon lui, ces chiffres devraient inciter à la prudence et il pose la question de savoir si la commune ne vivrait pas au-dessus de ses moyens ?*

*M. PINEAU, appuyant les propos de M. LORTHIOIS, demande si ne pourrait pas être présentée l'évolution des ratios sur une période suffisamment longue pour mesurer dans le temps la santé financière de la commune.*

*M. LAHAYE fait le constat que, concernant les ratios par Habitant, les dépenses sont supérieures, tout comme le sont les recettes . La commune de Verneuil se situe parmi les communes qui bénéficient de revenus importants . Elle se retrouve à l'intérieur d'une strate nationale « 3500 à 5000 Habitants », mais avec ses 4.460 Habitants, vient se situer dans la limite supérieure de la strate . La référence aux communes de la même strate reste un point de comparaison intéressant mais, selon M. LAHAYE, il y a lieu de le moduler .*

*M. LORTHIOIS considère, devant les projets qui se profilent, notamment ceux à venir du centre-bourg ,qu' il y aurait lieu de soulager l'ensemble des investissements 2010 en ciblant davantage les travaux prioritaires .*

*Pour M. LAHAYE, il existe des communes bien pourvues en équipements ; celle de Verneuil a encore besoin d'investir dans un certain nombre de domaines . M. LAHAYE cite l'exemple de la 2<sup>ème</sup> cantine scolaire rendue indispensable en fonction de l'augmentation constante de la demande . D'autres communes sont moins avancées et doivent par exemple créer leur réseau d'assainissement collectif, avec l'obligation de répercuter le coût de l'investissement sur les factures d'eau. La commune de Verneuil a de fait rapidement augmenté en population et il est nécessaire de faire suivre en conséquence les équipements et les services . Ou bien alors, la commune fait le choix de renoncer à ces équipements et il faudrait dans cette hypothèse l'annoncer à la population.*

*M. MARCEL demande s'il était possible d'étudier les caractéristiques et le niveau d'équipement des communes de même strate démographique, ce qui permettrait peut-être de relativiser les ratios présentés en DOB .*

*M. LAHAYE estime en effet difficile de comparer une ville centre historique où les équipements ont pu être réalisés depuis de nombreuses années avec une commune comme celle de Verneuil dont le développement ne s'est véritablement amorcé que depuis une trentaine d'années .*

*M. VAN GEERSDAELE fait observer que les ratios nationaux affichés sont ceux de 2005 . Il y aurait lieu d'obtenir des éléments plus récents pour comparer la situation de Verneuil.*

*Mme CAUCHY, à son tour, craint que, compte tenu des dépenses d'investissement programmées, le ratio de surendettement de la commune ne se hisse au maximum, soit au niveau 5 .*

*Répondant à une demande sur les dépenses d'investissement réalisées en 2009, M. LAHAYE reprend le tableau des investissements, opérations par opérations, en comparant le prévisionnel au réalisé . Très peu d'opérations ont un taux de réalisation supérieur à 80%, la plupart se situant autour de 50 à 60% .*

*A la question de M. LORTHIOIS demandant si ne pourrait pas être présenté, comme pour la section de fonctionnement, un graphique de l'évolution des dépenses et recettes d'investissement sur plusieurs années, M. LAHAYE ne voit aucun obstacle à le présenter en commission « finances », puis en Conseil Municipal .*

*M.DUFLOT rappelle que la commune, durant ces 2 dernières années, a été contrainte d'investir plus de 600.000€ chaque année pour répondre aux opportunités foncières qui se présentaient, et cela sans aucune subvention possible . Ces dépenses constituent la raison essentielle du recours à l'emprunt en 2008 et 2009. Il est à espérer que, les « grosses » acquisitions passées, la commune n'ait plus à investir en 2010 dans des opérations patrimoniales .*

*M. LAHAYE confirme que les subventions du Conseil Général, d'un taux de 26 ou 27% pour la commune, n'ont pu être mobilisées sur ces projets ; de même, très peu d'opérations présentent un caractère intercommunal permettant un recours aux aides régionales par le biais du FRAPP.*

-----

En conclusion, dans un contexte de progression mesurée des bases fiscales « ménages » et de difficultés économiques, 2 objectifs prioritaires avaient été fixés au DOB 2009 :

- Infléchir le rythme de croissance des dépenses de fonctionnement, celui-ci devant nécessairement être inférieur au rythme d'évolution des recettes.  
L'objectif a été atteint, voire dépassé (cf tableau n°2) . En 2010, l'effort doit continuer à porter sur les économies de fonctionnement, notamment sur les dépenses de flux (énergie, carburant, telecom...)
- Le 2<sup>ème</sup> objectif, dépendant en grande partie du premier, maintenir, voire reconstituer une capacité d'autofinancement suffisante pour absorber les nouvelles charges d'investissement programmées sur plusieurs exercices est en voie de réalisation . Il sera nécessaire de l'étaler sur plusieurs exercices . Le recours à l'emprunt, plus modeste qu'en 2008 et 2009, sera nécessaire en 2010 pour couvrir ce que l'autofinancement ne pourra encore apporter . Cependant, les frais financiers 2010 globalement connus autoriseront un taux moyen historiquement bas.

-----

*Répondant à une demande de Mme CAUCHY de précisions concernant les économies de fonctionnement qui auraient été réalisées en 2009, M. LAHAYE considère que les chiffres des dépenses sont globalement bons mais qu'ils ne pourront être examinés et comparés, articles par articles, qu'à l'occasion de la présentation du compte administratif 2009.*

*M.LAHAYE estime que les objectifs d'économie ont été globalement atteints en 2009 . En ce qui concerne les économies d'énergie, l'Adjoint aux bâtiments, M. GOSSELIN, s'attachera à remédier à ce qui peut être source de déperdition, dans la limite naturellement de ce qui peut être engagé sur des bâtiments anciens .*

*M. LAHAYE, M. GOSSELIN tiennent à mettre en garde les conseillers contre les comparaisons trop hâtives réalisées sur plusieurs exercices, sachant que les bâtiments s'agrandissent, le coût de l'énergie augmente et que l'hiver 2009 a été particulièrement rigoureux .*

*M. LAHAYE utilisant le thème des économies d'énergie pose la question de ce qu'il convient de faire dans l'avenir en matière d'investissement : réaliser les travaux nécessaires sur les bâtiments en espérant à terme réduire les coûts d'énergie ou ne pas investir et voir augmenter chaque année les dépenses d'énergie .*

-----

## **2-/ Orientations 2010**

*Rappel : compte tenu d'éléments de chiffrage déjà connus à la date du D.O.B. , est proposée une simulation « précise » de l'exercice 2010 . Il est important de signaler qu'en aucun cas cette simulation constituera la trame exacte et définitive du BP 2010, ce dernier devant prendre en compte les modifications et arbitrages résultant du Débat d'Orientations Budgétaires et de la commission « finances » .*

### **En fonctionnement**

#### ***Les recettes de fonctionnement :***

En l'absence du chiffre des bases prévisionnelles 2010, sans augmentation des taux, avec une revalorisation des valeurs locatives foncières de 1,2%, un montant d'impositions supplémentaires 2009 versées en 2010 de 100 000€ et une évolution du nombre de foyers le produit 2010 des 3 taxes serait proche de **2 280 000€**.

Il faut rappeler que :

- Le produit total des 3 taxes (FB,FNB,TH) était au CA **2007 de 1 935 669€**
- Avec 1% de hausse des taux il était au CA **2008 de 1 864 675€**
- Avec 1,5% de hausse des taux il était au CA **2009 de 2 115 430€** ,  
soit une augmentation 2009/2008 de **13,4%**.

Venant en compensation de la perte du produit TP, l'allocation de compensation versée par la CCPOH s'établit annuellement à **1 242 460€**, versés par douzièmes .

La dotation Globale de Fonctionnement est fixée à **427 558€** (421 823€ en 2009) .

Les autres produits constitués de taxes, dotations, produits des domaines, produits de gestion courante et exceptionnels, atténuations de charges peuvent être évalués à **990 000€**, dont pour la deuxième année un reversement de **150 000€** (100 000€ reversés en 2009) provenant du Syndicat ALATA.

Au total, en maintenant le niveau de fiscalité actuel, l'ensemble des recettes de fonctionnement devrait s'établir à environ **4 940 000€** .

Ce montant est équivalent à celui du BP 2009 mais ce dernier intégrait 1 recette exceptionnelle de 208 409€ provenant de l'excédent du budget de lotissement Saint Honoré.

En ajoutant l'excédent cumulé de la section de fonctionnement, soit 636 563€, l'on obtiendrait un total de recettes arrondi à **5 575 000€**.

### ***Les dépenses de fonctionnement :***

L'ensemble des dépenses de fonctionnement estimées peuvent être évaluées à

**5 045 000€**, décomposés comme suit :

- Charges de personnel	1 920 000€
- Achats et charges externes	1 476 000€
- Opérations d'ordre (dotations amortissement)	368 000€
- Charges financières	236 000€
- Contingents (indemnités, participation SDIS...)	346 000€
- Subventions versées, comprenant régie transport, CCAS	369 000€
- Charges exceptionnelles	330 000€

**TOTAL** **5 045 000€**

Ce montant représenterait une hausse de 2,6% par rapport au BP 2009 .

La section serait équilibrée par le virement à la section d'investissement d'un montant de 530 000€ .  
Soit 5 045 000€ + 530 000€ = **5 575 000€**

Les principales hausses par rapport au BP 2009 sont contenues dans :

- Les intérêts de la dette : +25,7%
- Les contingents, notamment la participation au SDIS : +6,6%
- Enfin en opérations d'ordre, les dotations aux amortissements : +14,8%

En 2010, sans prendre en compte l'excédent antérieur, le budget de la section de fonctionnement, s'il était entièrement réalisé, afficherait en fin d'exercice un résultat négatif de 105.000€ (4 940 000€ - 5 045 000€).

Il convient par conséquent :

- D'accentuer encore l'effort de réduction des dépenses de fonctionnement à hauteur de 150 000€ afin de dégager un minimum d'excédent de 45 000€ sur l'exercice ;
- De poser la question de l'augmentation des impôts locaux, sachant qu'une hausse de 1% des taux d'imposition communaux représente un produit supplémentaire de 21 300€ .

-----

*M.LAHAYE préconise le recours à une augmentation progressive de l'impôt, 1% en 2010 soit un taux inférieur à celui de l'inflation.*

*Mme MORIAU estime que l'augmentation d'impôt doit rester le dernier recours . Ajouté à l'augmentation prévue du prix de l'eau, elle considère que ces augmentations ne sont pas anodines pour les contribuables vernoliens .*

*M.LAHAYE établit le calcul que 21 000€ répartis sur 1.800 foyers fiscaux reviennent à une augmentation moyenne de 15€/ménage (12€ après vérification – NDLR) .*

## En investissement

### ***Les dépenses d'investissement***

Les dépenses d'investissement soumises en DOB représentent la totalité des dossiers présentés en réunions de commission et proposés par les Adjoint Délégués .

Comprenant les Restes à Réaliser 2009 (853 980€), les projets d'investissement 2010 se répartiraient comme suit :

- op. 00100	Acquisitions d' immeubles	30 000€
- op. 00101	Equipement administratif, culturel, sportif	695 500€
o	<i>dont 600 000€ pour la halle de sports/ tennis couverts</i>	
- op. 00102	Equipement en moyens techniques	249 000€
- op. 00103	Equipement scolaire – restauration scolaire	25 500€
- op. 00104	Interventions dans divers bâtiments com.	578 300€
- op. 00106	Cadre de vie-environnement	101 500€
- op. 00107	Eclairage public	34 100€
- op. 00108	Voirie-assainissement pluvial	205 000€
- op. 00110	Aménagement du centre-bourg	85 000€
o	<i>provision pour éventuels travaux sur bâti ancien</i>	
- op. 00116	Salle des fêtes	35 800€
- op. 00119	Etudes PLU – études urbanisme	50 000€
- op. 00120	Centre équestre – parc de Verneuil	60 000€

**TOTAL OPERATIONS****2 149 700€**

Le montant total d'opération en baisse de 18,1% par rapport au BP 2009 (2 624 300€ dont 1 547 000€ de reports 2008), est en réalité supérieur de 218 400€ si ne sont comptabilisées que les opérations nouvelles : 1 295 800€ d'opérations nouvelles au BP 2010 contre 1 077 400€ au BP 2009 .

Le BP 2009 avait prévu 659 000€ d'acquisitions foncières . Sauf opportunités à saisir non connues ce jour ces dernières ont été réduites à 30 000€ au BP 2010 .

La principale opération en 2010 reste la création d'une halle de sports/tennis couverts . En ajoutant les 200 000€ émis en 2009 pour le compte de la SAO (ex SEMOISE) aux 600 000€ prévus au BP 2010, resteraient encore à inscrire au BP 2011 plus de 400 000€ de crédits supplémentaires .

Il convient d'ajouter aux dépenses d'équipement :

- le remboursement du capital de la dette	251 395€
- les opérations patrimoniales	10 000€
- les dépenses imprévues	144 840€
- les dépôts et cautionnements	1 500€
- le déficit d'investissement cumulé	312 565€

**TOTAL****720 300€**

Soit, si tous les projets contenus dans les opérations sont repris au BP 2010, serait à inscrire en dépenses d'investissement un montant total de **2 870 000€**

-----

*M.PINEAU fait part de son étonnement à l'évocation de la « halle de sports-tennis couverts » .Selon lui, c'est la première fois qu'il entend parler de cette appellation « halle de sports ».*

*Mmes AYACHE et PAPI confirment qu'il a toujours été question :*

*1-/ de réaliser un bâtiment communal, géré par la municipalité .*

*2-/ d'ouvrir l'équipement à d'autres pratiques sportives et d'accueillir les élèves de l'école voisine Jules Ferry. Mme AYACHE témoigne à ce sujet qu'à l'occasion de l'AG du TOVH, l'un des dirigeants, contrarié par ce que venait de réaffirmer Mme AYACHE, en est venu à quitter la séance .*

*Mme PAPI note que différents compte-rendus de réunion, des articles du Vernolien ou du bulletin municipal, attestent que ce bâtiment a été conçu pour recevoir d'autres pratiquants que ceux du tennis . Il est vrai que la commune s'est saisie de l'opération « turbo tennis » du Conseil Général pour monter son projet . Il est également vrai que tous les sports ne pourront y être accueillis mais, dès l'origine, il avait bien été prévu de désengorger le*

*gymnase actuel de la pratique du tennis et d'un certain nombre de pratiques sportives compatibles avec le tennis . Il lui semble important de signaler que les enfants du groupe scolaire Ferry sont obligés de prendre le bus pour se rendre au gymnase actuel et disposent de moins de temps d'utilisation par rapport aux enfants du groupe Calmette .*

*Mme CAUCHY, s'inscrivant en positif dans cette démarche, avait cependant cru comprendre que la limitation de la surface consacrée aux vestiaires empêchait une classe entière de pouvoir se préparer , rendant donc l'équipement incompatible avec l'utilisation par les scolaires .*

*M. KELLNER confirme le fait que les tennis couverts ont été conçus dès l'origine pour recevoir d'autres pratiquants que ceux du tennis. Ce point est vérifiable dans différents compte-rendus . Il demande au groupe des élus de l'opposition d'éviter ce qu'il appelle la pratique de la désinformation .*

*M. LAHAYE estime que ce point déjà évoqué et débattu en commission ne devrait plus être remis en cause durant le Débat d'Orientations Budgétaires .*

*A une question de Mme CAUCHY sur le détail du budget prévu de l'opération « interventions dans différents bâtiments communaux » (578 000€), M. GOSSELIN l'informe que ces points seront détaillés lors des prochaines commissions « bâtiments » et « finances » .*

-----

## **Les recettes d'investissement**

La section investissement serait équilibrée par,

- les subventions 2010 ( <i>seules inscrites les subventions notifiées</i> )	179 500€
- les recettes issues du FCTVA	110 000€
- la Taxe Locale d'Equipement	115 000€
- les immobilisations et amortissements	358 000€
- L'excédent de fonctionnement capitalisé	150 000€
<b>Sous-total</b>	<b>912 500€</b>
- le virement de la section de fonctionnement	530 000€

La section s'équilibrerait par un recours à l'emprunt de 1 427 500€

**TOTAL 2 870 000€**

Le tableau n°5 ci-après met en relief la structure de la section investissement .

- Sans recours à l'emprunt et en disposant de toutes les réserves constituées par la section de fonctionnement, la commune afficherait un potentiel d'1 442 500€ de recettes d'investissement (cf colonne recettes) .

- La commune doit rembourser le capital de la dette de 251 395€ . S'ajoute le déficit cumulé des exercices antérieurs de 312 565€ . Soit un total de 563 960€ qui ne peut pas ou plus être mobilisé (cf colonne dépenses).
- La commune pourrait donc théoriquement investir un maximum de 878 540€ (1 442 500 – 563 960) sans recourir à l'emprunt mais en se privant de la totalité de son excédent de fonctionnement . Si la commune souhaitait garder l'intégralité de son excédent de fonctionnement, elle devrait recourir à l'emprunt une fois atteinte la somme de 348 540€ de dépenses d'investissement (878 540 – 530 000).
- En colonne « dépenses », la ligne pointillée indique le montant total (1 574 200€) de dépenses d'investissement, hors opérations nouvelles . En théorie, à condition que toutes les opérations reportées de 2009 (pour 853 900€ de dépenses) soient réalisées en 2010, aucune opération nouvelle ne pourrait être financée sans recours à l'emprunt .

-----

*M.LAHAYE tient à préciser une nouvelle fois que ce qui est prévu au budget ne se réalise qu'à hauteur de 50 à 60% . Il faut donc considérer, en se référant aux exercices passés que le recours à l'emprunt ne devrait être en réalité que de 500 à 700 000€ en 2010 .*

*Mme CAUCHY demande si une projection a été faite sur le ratio de surendettement 2010 en y ajoutant un emprunt nouveau équivalent à 500 ou 700 000€ . Est-ce qu'à l'occasion de la commission « finances », une simulation du nouveau ratio d'endettement pourrait être présentée ?*

*M. LAHAYE dit qu'il sera en mesure de le présenter .*

*Puis, concluant par le fait que la commission « finances » proposera une augmentation des taux d'imposition de 1%, Mme CARELLA estime que les vernoliens auraient apprécié une baisse d'imposition . M. LAHAYE estime que peu de contribuables examinent dans le détail leurs feuilles d'imposition, et ne font pas la part entre les augmentations dues par le Conseil Régional, le Conseil Général ou la commune .*

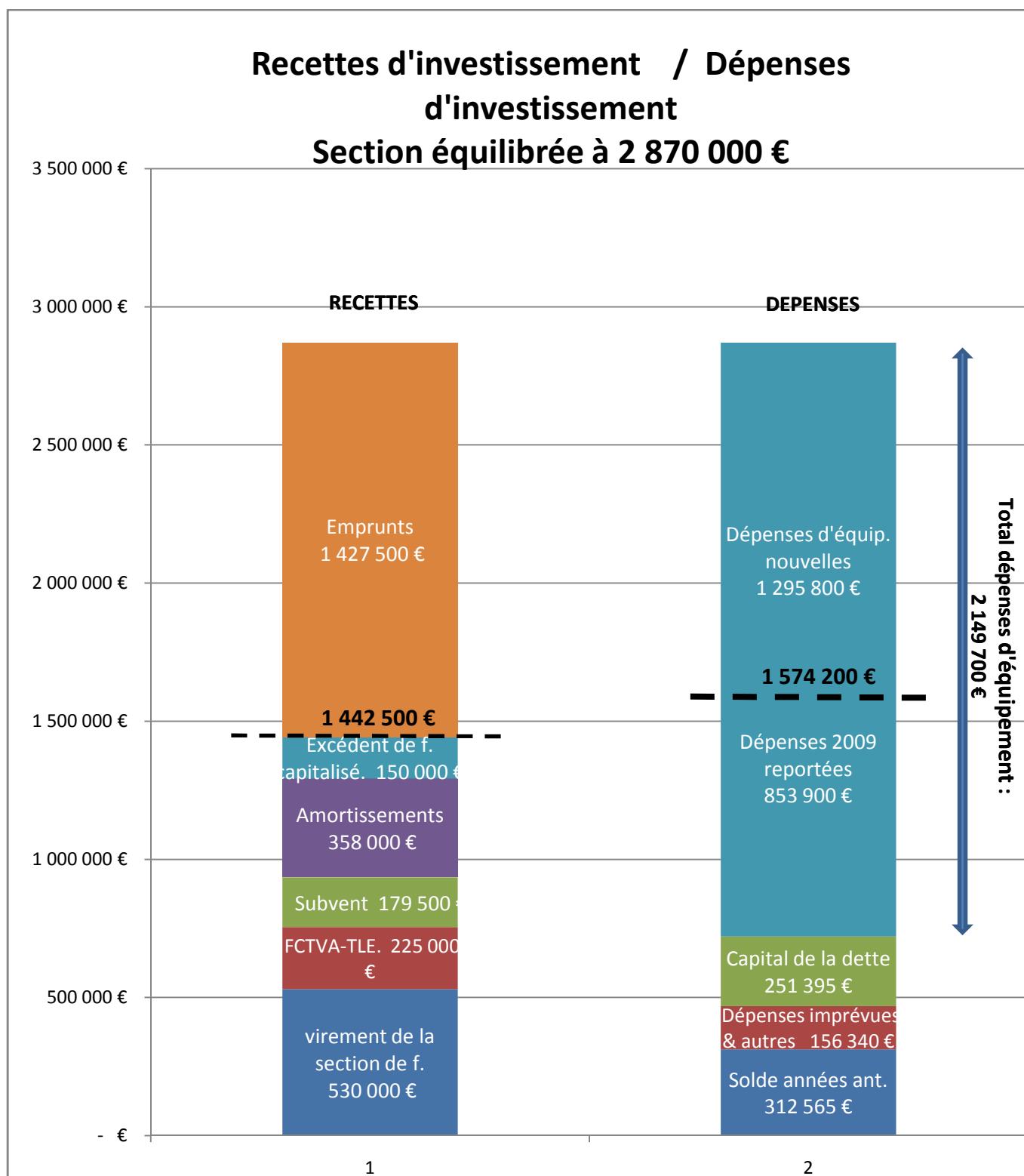


Tableau n°5

## En résumé

En 2009, la commune de Verneuil-en-Halatte a pu renverser la situation difficile de 2008 grâce aux bonnes rentrées fiscales et aux efforts portés sur les économies de fonctionnement . Son épargne

nette, passée de – 455k€ en 2008 à + 605 k€ en 2009, lui permet de reconstituer une capacité d'autofinancement indispensable au financement de ses futurs investissements.

Cependant il paraît nécessaire de consolider cet autofinancement notamment :

- En maintenant l'effort d'économie sur les dépenses de fonctionnement ;
- En prévoyant une augmentation mesurée de l'imposition locale, en rappelant qu'en 2010 un point de fiscalité assure 21.300€ de produits fiscaux supplémentaires ;
- De la même façon l'augmentation du nombre de logements, telle que prescrite dans le PADD du Plan Local d'Urbanisme, contribue à augmenter les bases fiscales de la commune, la création régulière de programmes de logements aidés (en prévision : rue Taffanel avec l'OPAC, chaussée des Moulins avec Oise Habitat, immeuble Ruskoné et le Petit Heumont avec la SA HLM) permettant quant à elle d'abaisser proportionnellement le poids du prélèvement réalisé au titre de la Loi SRU (45 594€ prélevés au titre de l'année 2010 pour un taux de 8,94% de logements aidés sur la commune, les 10 logements des Tourelles n'étant pas encore comptabilisés au 1<sup>er</sup>/01/2009).

En 2010, si la commune souhaite continuer à investir comme elle l'a fait ces dernières années, elle devra à nouveau recourir à l'emprunt dans des proportions toutefois moins importantes qu'elle ne l'a fait en 2008 et 2009 . Elle devra probablement à nouveau emprunter en 2011 pour engager les premières dépenses d'aménagement du centre-bourg .

L'encours de dette est plus important que la moyenne nationale pour une commune de la même strate (3500-5000Hab.) mais les ressources propres de la commune, largement supérieures elles aussi à la moyenne nationale, devraient lui permettre sans difficulté majeure de faire face à ses annuités tout en continuant à investir .

-----

*M.PINEAU demande si un plan d'accessibilité des personnes à mobilité réduite est prévu dans le budget . Est-ce que la commune se trouve en règle dans tous ses bâtiments et espaces publics communaux ? M. PINEAU prend l'exemple de l'accessibilité de la Mairie et souhaiterait savoir si d'autres bâtiments communaux présentent les mêmes caractéristiques de non-conformité . Ce recensement existe-t-il ?*

*M. LAHAYE précise que la CCPOH s'est saisie de ce dossier . Mais la CCPOH ne fera ni les études ni les travaux à la place des communes . La CCPOH propose simplement de s'inspirer d'un formulaire qu'elle a conçu pour la population maxipontoise .*

*A la question de Mme CAUCHY de savoir si une provision a été constituée pour envisager études et travaux de conformité, M. LAHAYE lui répond par la négative .*

*Aujourd'hui un certain nombre de bâtiments communaux sont adaptés, telle la halle des sports, l'église, la salle des fêtes ou l'école Calmette mais il reste de nombreux bâtiments à mettre en conformité, à l'exemple de l'école Ferry . L'ancienneté de la plupart des bâtiments communaux rend la tâche longue et souvent compliquée .*

*M. MONDOLONI précise que dans le cas des travaux de voirie, tous les passages sont réalisés aux normes .*

*La mise aux normes des bâtiments et équipements publics est devenue une obligation légale . La date limite fixée pour l'obligation de mise aux normes reste par contre encore inconnue .*

Mme CAUCHY affirme que la commune ne prend pas la mesure du problème et regrette que rien en 2010 ne soit consacré aux études et aux éventuels travaux . Elle préconise qu'au moins une ligne « diagnostic » puisse être mise au budget .

Mme CAUCHY établit un parallèle entre l'absence de ligne prévue pour la mise aux normes des bâtiments publics et les 60.000€ prévus, sans besoin d'études préalables, sur le centre équestre .

Il lui est répondu que sur ces 60.000€, 40.000 sont reportés du BP 2009 vers le BP 2010 et concernent l'aménagement d'une citerne de récupération des eaux pluviales .

Concernant les dépenses de fonctionnement du centre, il est rappelé que toutes les dépenses d'eau et d'électricité des équipements sportifs communaux sont prises en charge par la collectivité, le centre équestre n'échappant pas à cette règle .

La dépense d'investissement prévue pour la récupération des eaux pluviales s'intègre à une politique d'économie de la ressource naturelle que constitue l'eau potable, les eaux pluviales ainsi récupérées servant à arroser la carrière.

Concluant un débat animé, M.LAHAYE propose :

- 1-/ de réserver une ligne budgétaire pour une « étude-diagnostic-recensement » de la conformité des bâtiments et espaces publics à l'accessibilité des personnes à mobilité réduite
- 2-/ en cas de travaux à réaliser dans l'année, de prélever sur les « dépenses imprévues » les crédits correspondants .

Avant de clore le débat d'Orientations Budgétaires, Mme CAUCHY souhaite, au nom des élus du groupe d'opposition, lire une déclaration reproduite ci-dessous in extenso :

### **« Déclaration du groupe des élus d'opposition concernant le Débat d'Orientation Budgétaire**

Les élus du groupe d'opposition de Verneuil en Halatte souhaitent exprimer leur inquiétude au moment de l'élaboration du budget. En effet, les chiffres qui viennent d'être remis lors du conseil municipal du 22 février montrent :

- Qu'entre 2008 et 2009, les dépenses d'investissement ont augmenté de 9 %, alors que les recettes ont baissé de 1, 5 %, et que pour compenser, la commune emprunte de manière importante : l'encours de la dette était de 2 M€ en 2001 et il est de **5,9 M€** en 2009,
- Que le budget, proposé par la majorité, repose par moitié de ses revenus propres, et l'autre moitié par des recours à l'emprunt
- Que le surendettement de la commune atteint en 2009 une alerte de **4/5** sur l'échelle nationale (1329 € par habitant). Comme remède, les élus de la majorité proposent de poursuivre dans cette voie et d'augmenter encore l'endettement par un prêt supplémentaire en 2010, puis d'un suivant en 2011.

**Il faut arrêter de vivre au dessus de nos moyens. Les élus du groupe d'opposition demandent avec force, de changer d'orientation pour 2010 et proposent :**

- de ne pas augmenter les impôts de Vernoliens, et pour cela, de poursuivre la diminution des dépenses de fonctionnement, comme cela a été fait en 2009,

- que le Maire saisisse le centre des impôts pour revoir à la baisse les valeurs locatives de base de notre commune, responsables du taux d'imposition locale important,
- de concentrer les dépenses d'investissement sur des projets d'intérêt général, pour l'amélioration de la vie au quotidien comme des trottoirs, l'accessibilité au centre ville.
- d'avoir une réflexion à 5 ans des besoins et des dépenses. Aujourd'hui, nous évoluons en aveugle : la commune est déjà fortement endettée pour 19 ans, sans avoir intégré les nouveaux projets comme l'aménagement du centre bourg, ni la cantine.

***Nous demandons que la commission « finances » prennent en compte ces propositions pour l'élaboration du budget 2010 et nous encourageons les Vernoliens à venir s'exprimer lors de la réunion publique organisée le 8 mars sur ce sujet. »***

-oOo-oOo-oOo-

## **POINTS D'INFORMATION DIVERS**

- Mme PAPI revient sur la 1<sup>ère</sup> commission « menus » organisée le 4 février 2010, en présence des responsables de cantine, élus, parents d'élèves et représentants de la société SOGERES ;  
Il semble que la réunion ait été appréciée par tous ; le premier bilan « menus » de la SOGERES est favorable pour cette nouvelle (pour Verneuil) société de restauration.
- La réunion de formation aux défibrillateurs est prévue le 25/02 à Salomon de Brosse.
- L'AG de l'ASPAG aura lieu le 26/02 à 18h30 à la salle des fêtes
- Le bal costumé des enfants est prévu le dimanche 28/02 à la salle des fêtes
- La pièce de théâtre « La cruche » sera jouée à Verneuil en salle des fêtes le 2/03
- L'AG de l'AEVH se tiendra le 6/03
- La réunion publique est prévue le 8/03 à 19h00 à la salle des fêtes
- Le salon de la gastronomie aura lieu le 13/03 à la salle des fêtes
- Mme THERESINE tient à remercier toutes les personnes ayant participé à la distribution des colis de Noël : 576 colis ont pu être distribués à cette occasion.

- Mme CAUCHY évoque la tenue d'une « réunion officielle » le 23 février à la salle Salomon de brosse, concernant les énergies renouvelables . Elle présente le courrier reçu dans sa boîte aux lettres, cosigné par Monsieur le Maire et l'instigateur de la réunion, responsable de la société « Solar one group ».

Les conseillers présents semblant ignorer la tenue de cette réunion, il est proposé de photocopier ce courrier et de réunir les éléments d'information sur l'origine de ce qui semblerait être un « faux » .

Aucune autre question diverse n'est soulevée par l'Assemblée.

-oOo-oOo-oOo-

L'ordre du jour étant épuisé et plus aucune question n'étant posée, *Monsieur le 1<sup>er</sup> Adjoint au Maire* remercie l'Assemblée et lève la séance à 21 Heures 45 Minutes

La parole est ensuite donnée au public.